

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE567

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Delautrette, M. Hajjar, M. Naillet, Mme Jourdan, M. Leseul,
M. Bertrand Petit et M. Garot

ARTICLE 1ER B

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 3 :

« En vue d'établir une métrique commune des transitions, le Gouvernement remet chaque année au Parlement un rapport dressant le bilan de la mise en œuvre de la politique énergétique en matière de développement des énergies renouvelables et de la production d'énergie. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à créer les dispositions pour avoir une « métrique » des ressources pour donner de la sérénité au débat démocratique et permettre l'accélération de la mise en œuvre optimale de l'ensemble des énergies renouvelables sur nos territoires.

Faute d'un agenda cohérent en matière d'adoption de la future Stratégie Nationale Bas-Carbone ainsi que de la programmation pluriannuelle de l'énergie, la majorité des débats territoriaux et de filières rencontrent des difficultés d'arbitrage et suscitent des controverses.

Nous avons besoin d'une vision cohérente entre notre modèle de développement, le niveau d'effort consenti en matière de sobriété et la nature du mix énergétique au regard d'une évaluation scientifique solide des ressources.